



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de l'épidémie de covid-19 et du confinement sur la santé mentale

Question écrite n° 28188

Texte de la question

M. Hugues Renson attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'impact du confinement sur la santé mentale et les ressources disponibles en psychologie. En effet, le confinement annoncé le 16 mars 2020 par le Président de la République, nécessaire pour enrayer la propagation du covid-19, peut, selon de récentes études, provoquer une augmentation des niveaux de dépression, d'anxiété et d'autres problèmes de santé mentale dans la population, et notamment pour les personnes plus fragiles ou isolées, ainsi que pour le personnel soignant. La demande de soutien psycho-social aurait considérablement augmenté selon la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'incertitude liée à la date de sortie du confinement général participe à l'anxiété et au traumatisme que la crise pourrait créer. La prise en charge des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, déjà présents ou causés par la crise, ne peut être ignorée et une stratégie globale doit être mise en place afin de combattre la solitude, le désespoir et le stress qui peuvent être provoqués par le confinement et qui, dans les cas les plus graves, peuvent conduire au suicide. Il lui demande ainsi quelles ressources sont disponibles pour répondre à la demande de soutien psychologique et quelles mesures le Gouvernement compte prendre en ce sens, que ce soit par exemple par l'élargissement des consultations psychologiques et psychiatriques à distance, par la mise en place de lignes téléphoniques d'écoute, par une campagne de communication sur le sujet ou par un meilleur soutien aux associations luttant contre la solitude, afin de limiter les effets négatifs sur la santé mentale de cette crise.

Texte de la réponse

Face aux difficultés psychologiques et psychiatriques que la crise sanitaire actuelle peut générer, le ministre des solidarités et de la santé promeut une démarche globale de prévention et d'accès aux soins. Dans le cadre de cette démarche, les plateformes ou cellules d'écoute ont été déployées pour rendre accessible une offre variée et adaptée à différents besoins. Pour les particuliers, un dispositif national de soutien et de prise en charge médico-psychologique a été organisé par le ministère des solidarités et de la santé en lien avec la Croix-Rouge et le réseau national de l'urgence médico-psychologique. Celui-ci peut conduire à une orientation vers une prise en charge médico-psychologique et propose également un soutien aux familles ayant un enfant en situation de handicap. D'autres dispositifs visent spécifiquement les praticiens de santé, afin d'apporter une assistance psychologique face à la sur-mobilisation des professionnels et de pallier les situations d'isolement professionnel. Outre la possibilité de consulter un psychiatre ou un psychologue par télémedecine, ces dispositifs publics permettent l'accès à un soutien gratuit, grâce à la mobilisation de professionnels bénévoles et à l'engagement du secteur associatif. Par ailleurs, la vulnérabilité des personnes souffrant de troubles ou maladies mentales dans le contexte de la crise de Covid-19 a conduit à rapidement mettre en place une organisation spécifique dans le secteur de la santé mentale. Une cellule de crise « Covid-19-Santé Mentale » a été créée afin d'apporter les réponses institutionnelles nécessaires et un appui aux établissements et services de ce secteur. La capacité de prise en charge de patients en ambulatoire a été renforcée afin de faire face aux conséquences prévisibles du contexte épidémique sur un public déjà fragile. Des modes proactifs de maintien du lien avec les patients ont été mis en place, via l'augmentation des capacités de téléconsultations et de consultations téléphoniques, outre

des consultations en présentiel assurées pour les situations cliniques qui le requièrent.

Données clés

Auteur : [M. Hugues Renson](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28188

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 juin 2020

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2605

Réponse publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5338